

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 427

4 mars 2011

SOMMAIRE

Abervale Investments S.A.	20451	Hanover Investments (Luxembourg) S.A.	20462
ACFI S.A.H.	20454	Holding Business International S.A.	20486
Alcantara Engineering S.A.	20452	In Globo Consult S.A.	20487
Allia N° 1 S.à r.l.	20462	Intech S.A.	20490
Atenea International S.à r.l.	20473	Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l.	20486
Babcock Luxembourg Investments II S.à r.l.	20475	Ipomee S.A.	20491
Badrin Investment S.A.	20481	J.L.M.L. Participation S.A.	20456
Betonvest S.A.	20480	JP Trends S.à r.l.	20495
Brufinol S.A.	20477	Kalma S.A.	20469
BRU II GP S.à r.l.	20490	Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l.	20481
Camping International S.A.	20472	Loda S.à r.l.	20495
CDE	20483	Longbow Finance S.A.	20495
Centralis Immobilière S.à r.l.	20466	Lux-Croissance	20461
Colt Group S.A.	20487	Luxury Investments S.A.	20495
Daedalus Engineering Sàrl	20487	Mdor S.A.	20486
DMF Holding SA	20496	Mikadi asbl	20485
Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l.	20472	Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l.	20456
Docu Group (Lux 2) S.à r.l.	20472	Ocean Stream Holdings S.A.	20466
DPR-Consult	20496	Planet Saveur S.A.	20469
Eon Holding S.A.	20454	Pletor Holding SPF S.A.	20468
Erato Finance Holding S.A.	20452	point group S.A.	20473
Erato Finance Holding S.A.	20454	Prodeo Holdings Limited	20452
Erato Finance Holding S.A.	20454	R.G. Trading Investment Holding S.A. ...	20456
Erato Finance Holding S.A.	20453	Sibgrave Holding S.A.	20470
Europa Maidstone S.à r.l.	20450	SIBGRAVE S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	20470
Farialima S.à r.l.	20496	Sapura Sustainable Development Compa- ny S.A.	20456
Fix Finance S.A.	20467	Spark Engineering & Control S.A.	20480
Flying Group Lux S.A.	20477	Transfroid Europe S.A.	20486
Formplast International S.A.	20453		
Frida Investments S.à r.l.	20475		
Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l.	20450		
Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.	20491		

Europa Maidstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 4.275.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

—
- Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 16 décembre 2010 les décisions suivantes:

* Accepter la démission de Zivana Krusic, Vincent Goy et Eric Biren en tant que gérants de la Société avec effet au 16 décembre 2010;

* Nommer Adomex, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121385 en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

- Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 16 décembre 2010 que le siège social de la Société est transféré au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174490/18.

(100201526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

G.M.S.I. S.à r.l., Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois.

R.C.S. Luxembourg B 157.663.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Jean François SECULA, gérant, né à Argenteuil (France) le 25 février 1965, demeurant à F-91310 Longpont Sur Orge, 19, Chemin des Tourelles

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Générale Multi Services Intermédiaire S.à.r.l. en abrégé G.M.S.I. S.à.r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'import et l'export de tous les produits sauf denrées périssables.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Peppange.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000,-€), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de TROIS CENTS EUROS (€ 300,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean François SECULA, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Jean François SECULA, prénommé

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à:

L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Secula, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010172973/70.

(100201167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Abervale Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.095.

Rectificatif au bilan 31/07/2010 déposé le 02/09/2010, réf L100135063

Les comptes annuels de clôture au 31.07.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174356/12.

(100201523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.076.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société en date du 23 décembre 2010

En date du 23 décembre 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Guy HARLES en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- et de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant comme adresse professionnelle: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra le 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Madame Sylvie CRUGNOLA
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Madame Anne Catherine GRAVE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 décembre 2010.

ALCANTARA ENGINEERING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010174364/22.

(100201301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 121.031.

—
Suite à la cession de parts sociales sous seing privé du 13 décembre 2010, agréée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 13 décembre 2010 et acceptée par la société avec dispense de signification, la répartition des 500 parts sociales de la société est la suivante:

- RUBICON FOUNDATION ayant son siège social à Bahnhofstrasse 7, FL 9494 SCHANN (enregistré sous le numéro FL-0002.313.852-6) détient 150 parts sociales.
- TARAZ FOUNDATION ayant son siège social à Bahnhofstrasse 7, FL 9494 SCHANN (enregistré sous le numéro FL-0002.192.096-2) détient 150 parts sociales.
- BOLA FOUNDATION ayant son siège social à Bahnhofstrasse 7, FL 9494 SCHANN (enregistré sous le numéro FL-0002.313.404-7) détient 150 parts sociales.
- LANVIN SERVICES LIMITED ayant son siège social à Sham Peng Tong Plaza 103, Victoria Mahe, Seychelles (enregistré sous le numéro 084183) détient 50 parts sociales.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010174766/20.

(100201284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Erato Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.388.

—
Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Marc Schintgen.

Référence de publication: 2010175368/10.

(100203122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Erato Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 73.388.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2010175369/11.

(100203122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Formplast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 129.773.

Im Jahre zweitausendundzehn, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "FORMPLAST INTERNATIONAL S.A.", mit Sitz in 3, rue des Foyers, L-1537 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster am 28. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1826 vom 29. August 2007, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden seither nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Carole CAHEN, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Isabel DIAS, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, Jurist, mit derselben beruflichen Anschrift.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde gesetzes- und statutengemäß einberufen.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren sowie Festlegung von deren Befugnissen.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den eintausendfünfhundert (1.500) sich in Umlauf befindlichen Aktien eintausendfünfhundert (1.500) Aktien bei der Versammlung vertreten sind (=100%), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen, zu liquidieren und gibt dem Verwaltungsrat Entlastung.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt zum Liquidator, die Aktiengesellschaft PARINDEV S.A., mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, eingetragen in Firmen- und Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B21.729, zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Cahen, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010 Relation: LAC/2010/57922 Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172970/55.

(100201219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Eon Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.854.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (RECTIFICATIF DEPOT N° L100194827 DU 20/12/2010)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175365/10.

(100203096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Erato Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.388.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Alpha Management Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010175370/11.

(100203122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Erato Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.388.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Kitz S.à r.l.

Référence de publication: 2010175371/11.

(100203122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

ACFI S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 40.986.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ACFI S.A.H." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg le 10 juillet 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 543 du 24 novembre 1992,

mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40986.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Approbation des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur

2.- Clôture de la Liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et livres de la société

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.10 heures.

Déclaration

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER ; C. MEIS ; G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010 Relation: LAC/2010/57885 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174358/61.

(100202337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

J.L.M.L. Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 78.831.

Par la présente, je soussigné Eyal GRUMBERG a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Eyal GRUMBERG.

Référence de publication: 2010175505/10.

(100203163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.332.

Extrait du contrat de cession portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 7 décembre 2010

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession 1,250,000 parts sociales de la société Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l. que les 1,250,000 parts sociales détenues par Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ont été transférées à, Nexus Capital Investing Ltd., avec siège sociale à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

De sorte que l'associé unique de la société, Nexus Capital Investing Limited, est détenteur de 1,250,000 parts sociales.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

M. Roel Schrijen

Gérant

Référence de publication: 2010175587/17.

(100203048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

R.G. Trading Investment Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.013.

EXTRAIT

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg est dénoncé en date du 30 décembre 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Véronique De Meester

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010175635/13.

(100203085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

SSDC S.A., Sopura Sustainable Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.688.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906

ici représentée par Madame Ariane Vigneron, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 16 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «SOPURA SUSTAINABLE DEVELOPMENT COMPANY S.A., en abrégé SSDC S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 La Société peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

4.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.5 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante (50) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinquante (50) actions représentant la totalité du capital social de la Société. Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, née à Quierschied (Allemagne), le 2 juillet 1969, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;
 - (ii) Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, née à Florange (France), le 07.06.1966, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;
 - (iii) Madame Catherine KOCH, employée privée, née à Sarreguemines (France), le 12.02.1965, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.
3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57852. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175681/261.

(100202368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.527.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société tenue à Luxembourg, le 13 décembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010, relation:

LAC/2010/56310, l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2011:
 - M. Jean-Claude FINCK, président
 - M. Pit HENTGEN, vice-président
 - M. Michel BIREL, administrateur
 - M. John BOUR, administrateur
 - M. Ernest CRAVATTE, administrateur
 - M. Gilbert Ernst, administrateur
 - M. Jean HABAY, administrateur
 - M. Gilbert HATZ, administrateur
 - M. Aly KOHLL, administrateur
 - M. Guy ROSSELJONG, administrateur
 - Mme Françoise THOMA, administrateur
 - M. Paul WARINGO, administrateur
4. Nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2010174658/33.

(100201274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Allia N° 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.711.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne) résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2010174365/15.

(100201393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.723.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Hanover Investments (Luxembourg) S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.723, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 October 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2649, page number 127140. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 18, 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 313, on February 12th, 2010.

The meeting is presided by Mr Robert STRIETZEL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Robert STRIETZEL, prenamed.

The sole shareholder, being Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mr. Robert Strietzel, employee of Equity Trust, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 2,294,180 (two million two hundred ninety four thousand one hundred eighty EUR) so as to raise it from its current amount of EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy eight thousand eight hundred fifty Euro) to EUR 14,473,030 (fourteen million four hundred seventy three thousand and thirty Euro) by the issuance of 229,418 (two hundred twenty nine thousand four hundred eighteen) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable that its sole shareholder holds against the Company;

3. Subscription and payment by Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. of 229,418 (two hundred twenty nine thousand four hundred eighteen) new shares;

4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 14,473,030 (fourteen million four hundred seventy three thousand and thirty Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers this meeting as being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,294,180 (two million two hundred ninety-four thousand one hundred eighty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy-eight thousand eight hundred fifty Euro) to EUR 14,473,030 (fourteen million four hundred seventy-three thousand thirty Euro) by the issuance of 229,418 (two hundred twenty-nine thousand four hundred eighteen) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable in an amount of EUR 2,294,180 (two million two hundred ninety four thousand one hundred eighty Euro) held by the Contributor against the Company (the "Receivable").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Robert Strietzel prenamed, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

Evaluation

Pursuant to Article 32-1(5) of the revised Law of 10th August 1915 on commercial companies, a report on the value of the Receivable has been established by Ernst & Young Luxembourg, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, qualified auditor ("réviseur d'entreprise"), which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration. The conclusion of such report reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and nominal value to the 229,418 shares with a nominal value of EUR 10 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 2,214,180."

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., holder of 1,447,303 (one million four hundred forty seven thousand three hundred three) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of Article 7 (the following paragraphs remaining the same) of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

"The Company's issued share capital is set at EUR 14,473,030 (fourteen million four hundred seventy-three thousand thirty Euro), represented by 1,447,303 (one million four hundred forty seven thousand three hundred three shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 3,000.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is drafted in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "Hanover Investments (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132.723, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2649, page 127140 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 313 du 12 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Robert STRIETZEL, précité.

L'actionnaire unique de la Société, "Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (l'"Actionnaire Unique" ou l'"Apporteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Monsieur Robert STRIETZEL, employé chez Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.294.180 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) à 14.473.030 EUR (quatorze millions quatre cent soixante-treize mille trente Euros) par l'émission de 229.418 (deux cent vingt-neuf mille quatre cent dix-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société;
3. Souscription et paiement par Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. de 229.418 (deux cent vingt-neuf mille quatre cent dix-huit) nouvelles actions;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'Article 7 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à 14.473.030 (quatorze millions quatre cent soixante-treize mille trente Euros) conformément aux résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.294.180 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingts Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) à 14.473.030 EUR (quatorze millions quatre cent soixante-treize mille trente Euros) par l'émission de 229.418 (deux cent vingt-neuf mille quatre cent dix-huit) nouvelles actions d'une

valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les "Nouvelles Actions"), l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 2.294.180 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingts Euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Actions par l'apport de sa Créance telle que décrit ci-dessous:

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Monsieur Robert STRIETZEL, désigné ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'apport de la Créance à la Société.

Evaluation

Conformément à l'Article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la valeur de la Créance suite à la Conversion a été établi par Ernst & Young Luxembourg S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise, qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement:

"Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun élément vient à notre attention permettant de nous faire croire que l'Apport en Nature ne correspond pas finalement en nombre et en valeur nominale aux 229.418 actions à émettre d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, soit un total de EUR 2.294.180»

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.", détenteur de 1.447.303 (un million quatre cent quarante-sept mille trois cent trois) actions.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement réalisé, il est décidé de modifier l'Article 7 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin d'être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à 14.473.030 EUR (quatorze millions quatre cent soixante-treize mille trente Euros) représenté par 1.447.303 (un million quatre cent quarante-sept mille trois cent trois) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou lui seront facturés en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 3.000.

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes, le présente acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présents, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Strietzel, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56482. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172993/192.

(100200844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Centralis Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.149.

Par la présente j'ai l'honneur de présenter ma démission de mes fonctions de Gérant de la société CENTRALIS IMMOBILIERE S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-125149 (la «Société») avec effet au 30 septembre 2010.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Georges GUDENBURG

Référence de publication: 2010174427/11.

(100201493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Ocean Stream Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.738.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Ocean Stream Holdings S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111738, constituée suivant acte reçu le 07 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 312 du 11 février 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Béatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.»

2) Suppression de toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

4) Modification des articles 6 et 9 des statuts afin de supprimer les classes d'administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations».

L'assemblée décide également de supprimer toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer les classes d'administrateurs, en conséquence les articles 6 et 9 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56664. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173162/83.

(100200985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société de droit luxembourgeois FIX FINANCE SA, tenue en date du 6 janvier 2011 que:

- La société de droit luxembourgeois FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.795 est révoquée de ses fonctions d'administrateur de la société FIX FINANCE SA;

- Est nommée en remplacement de l'administrateur-démissionnaire la société de droit gibraltar FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LTD, constituée en date du 17 septembre 2007, ayant son siège social au Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée dans le Registrar of Companies of Gibraltar sous le matricule 99467, représentée par son administratrice, régulièrement en fonctions, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, née le

17 décembre 1969 à LAXOU (France), demeurant professionnellement à 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg;

- Le mandat du nouvel administrateur, ainsi que les mandats d'administrateurs de Maître Alain LORANG et Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017 et approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2016;

- Le siège social de la société FIX FINANCE SA est transféré au 1, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011013305/25.

(110014885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pletor Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 52.731.

L'an deux-mil dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PLETOR HOLDING SA" une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 novembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 6 janvier 1996,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 52731,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.40 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, employé, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement du nom de la société en «PLETOR HOLDING SPF S.A.» et adaptation de l'objet social pour le mettre en conformité des dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1 alinéa premier, 2, et 15 des statuts

2.- Divers.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été, après délibération, prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en "PLETOR HOLDING SPF S.A." et d'adapter l'objet social pour le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1 alinéa premier, 2, et 15 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa premier.** Il existe une Société sous forme de société anonyme régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial sous la dénomination «PLETOR HOLDING SPF S.A.».

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Évaluation, Dépenses, Frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 950.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56250. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173182/70.

(100201112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Kalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.452.

La soussignée,

TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

KALMA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 72.452

Date effective: le 16 décembre 2010

Fait à Luxembourg, le, 13 décembre 2010.

TRUSTAUDIT S.à.R.L

(Anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Référence de publication: 2010174629/19.

(100201225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Planet Saveur S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 142.755.

Chers actionnaires,

Par la présente nous vous informons de la démission de G.S.L Fiduciaire Sarl, no RC SL B134601 avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de la société Planet Saveur SA, no RC SL B142 755.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010.

Pour la G.S.L Fiduciaire Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010174776/13.

(100201231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**SIBGRAVE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sibgrave Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.557.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding Sibgrave Holding S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98557 constituée suivant acte reçu le 16 janvier 2004 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 221 du 24 février 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Béatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Changement de la dénomination de la société de SIBGRAVE HOLDING S.A. en SIBGRAVE S.A., société de gestion de patrimoine familial.

4. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIBGRAVE S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

5. Modification de l'article 20 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

6. Modification des articles 8 et 12 des statuts afin de supprimer les classes d'administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SIBGRAVE HOLDING S.A. en SIBGRAVE S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIBGRAVE S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide supprimer les classes A et B d'administrateurs.

L'assemblée décide en conséquence de modifier comme suit les articles 8 et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56663. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173223/102.

(100200986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Camping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7601 Larochette, Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

—
Monsieur Paul VISSER demeurant à L-9365 Eppeldorf, 19, Beforterstrooss, a donné sa démission comme administrateur et comme administrateur-délégué de la société CAMPING INTERNATIONAL S.A. avec effet au 31 décembre 2010.

Etant donné que l'administrateur-démissionnaire ne sera pas remplacé, le nombre des administrateurs est réduit de cinq à quatre.

Mersch, le 30 décembre 2010.

N. AREND

Administrateur

Référence de publication: 2011000377/14.

(100203225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.062.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 décembre 2010

1. Monsieur Jeffrey MONTGOMERY a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Timothy GREEN, administrateur de sociétés, né le 14 mai 1962 à Leatherhead (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement à Sackville House, 1^{er} étage, 40 Piccadilly, Londres W1J 0DR (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant de catégorie B pour la période commençant le 16 décembre 2010 et se terminant le 31 mars 2011.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 1.5) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011000392/16.

(100203940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Docu Group (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.524.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 décembre 2010

1. Monsieur Jeffrey MONTGOMERY a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Timothy GREEN, administrateur de sociétés, né le 14 mai 1962 à Leatherhead (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement à Sackville House, 1^{er} étage, 40 Piccadilly, Londres W1J 0DR (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant de catégorie B pour la période commençant le 16 décembre 2010 et se terminant le 31 mars 2011.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011000393/16.

(100203919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Atenea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.344.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession parts sociales en date du 29 novembre 2010 que les parts sociales seront désormais réparties comme suit:

	Nombre de Parts Sociales
Désignation de l'associé	
DIADEMAR 2000 S.L.	0
JULIAGAN 2000 S.L.	0
MAREN 2000 S.L.	0
CRISEA 2000 S.L.	0
LEMERY INVESTMENTS INC.	4
Total	<u>4</u>

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174388/21.

(100201254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

point group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.775.

L'an deux mille dix, le six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GYMIKA S.A.", ayant son siège social à L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.326), constituée originairement sous le nom de GBP S.A. constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2112 du 13 novembre 2006.

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2490 du 22 décembre 2009,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euro (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Konrad CZARNECKI, avec adresse professionnelle L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.

Le président désigne comme secrétaire l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier WUSARCZUK, avec adresse professionnelle L1660 Luxembourg, 32, Grand Rue.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est l'import - export et la commercialisation de tous produits alimentaires et boissons en ce y compris tous produits de nature alcoolique.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

2.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-1940 Luxembourg, 318, Route de Longwy.

3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4.- Suppression de la version anglaise des statuts

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est l'import - export et la commercialisation de tous produits alimentaires et boissons en ce y compris tous produits de nature alcoolique.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1940 Luxembourg, 318, Route de Longwy.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes en fonctions de la société et nomme en remplacement du commissaire démissionnaire, la société anonyme FIDUFISC S.A. ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 73.560.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts.

20475

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Konrad CZARNECKI, Olivier WUSARCZUK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3445. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174340/100.

(100201373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Frida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.735.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 17/02/2009 sous la référence L090027982.04

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174528/11.

(100201273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Babcock Luxembourg Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.002,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.024.

—
In the year two thousand and ten, on the tenth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Babcock Luxembourg Investments S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155562 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on November 2, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Babcock Luxembourg Investments II S.à r.l." (the Company), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary of November 2, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) represented by fourteen thousand (14.000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two British Pounds (GBP 2,00), in order to raise it from its present amount of fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) to fourteen thousand two British Pounds (GBP 14.002,00), by creation and issuance of two (2) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares, together with the attached share premium in the amount of four million eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight British Pounds (GBP 4.899.998,00) and to fully pay them up in cash in the aggregate amount of four million nine hundred thousand British Pounds (GBP 4.900.000,00).

The amount of four million nine hundred thousand British Pounds (GBP 4.900.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at fourteen thousand two British Pounds (GBP 14.002,00) represented by fourteen thousand two (14.002) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Babcock Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 155562 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Babcock Luxembourg Investments II S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et constituée par acte du notaire instrumentant, reçu en date du 2 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Livres Sterling (GBP 2,00) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) à quatorze mille deux Livres Sterling (GBP 14.002,00) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (ci-après désignées les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ainsi qu'à la prime d'émission y attachée d'un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 4.899.998,00) et les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de quatre millions neuf cent mille Livres Sterling (GBP 4.900.000,00).

Le montant de quatre millions neuf cent mille Livres Sterling (GBP 4.900.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à quatorze mille deux Livres Sterling (GBP 14.002,00) représenté par quatorze mille deux (14.002) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010174392/103.

(100201246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Brufinol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 157.456.

Procès-verbal de la résolution écrite prise par l'actionnaire unique en date du 28 décembre 2010

Contrairement aux dispositions transitoires adoptées le 14 décembre 2010 lors de la constitution de la société, le premier exercice social se terminera non pas le 31 décembre 2011 mais bien le 31 décembre 2010 et par conséquent la première assemblée générale annuelle de la société se tiendra en 2011 (et non en 2012)

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

C. DENBLYDEN, C. du BUS DE WARNAFFE.

Référence de publication: 2010174397/12.

(100201558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Flying Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport.

R.C.S. Luxembourg B 141.715.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Flying Group Lux S.A.", with registered office in L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport (R.C.S. Luxembourg section B number 141.715), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 4, 2008, published in the Mémorial C number 2454 of October 8, 2008. The articles have been amended by a deed of the undersigned notary on July 2nd, 2009 published in the Mémorial C number 1635 of August 25th, 2009

The meeting is presided by Mr Sinan SAR, director of companies, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sandra MARTEAUX, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Valérie FISSON, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) in order to raise it from the amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) by the creation and issue of two

thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) in order to raise it from the amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) by the creation and issue of two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, have been subscribed by the sole shareholder, the public limited company FLYING HOLDING N.V., with registered office in B-2610 Wilrijk, Dennenlaan 27, Belgium, registered at the Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) in Brussels under the number 0875-470-035, here represented by Mr Sinon SAR, prenamed by virtue of a power of attorney delivered to him.

FLYING HOLDING N.V., represented as afore mentioned, declared to fully paid up in cash the new issued shares, for a total amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), so that this amount is at the free disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The meeting decides to amend the 1st paragraph of article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

“ **Art. 5. (1st paragraph).** The corporate capital is set at seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) divided into seven thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,700.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " Flying Group Lux S.A.", avec siège social à L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport, (R.C.S. Luxembourg B numéro 141.715), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2454 du 8

octobre 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1635 du 25 août 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sinan SAR, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra MARTEAUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie FISSON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter du montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à sept cent mille euros (700.000,- EUR) par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter du montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une

valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à sept cent mille euros (700.000,- EUR) par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme FLYING HOLDING N.V., avec siège social à B-2610 Wilrijk, Dennenlaan 27, Belgique, inscrite auprès du Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) à Bruxelles sous le numéro 0875-470-035, ici représentée par Monsieur Sinan SAR, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

FLYING HOLDING N.V., représentée comme ci-avant, déclare libérer toutes les actions par apport en espèces d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR), laquelle somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune"

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.700,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sinan SAR, Sandra MARTEAUX, Valérie FISSON, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4098. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003764/139.

(110003620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Spark Engineering & Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 61.025.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 30 juin 2009

Renouvellement et remplacement des mandats des administrateurs et du commissaire

Avec effet au 1^{er} janvier 2009, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Bruno VAES domicilié Rue du Pont, 40 à B-5060 Sambreville et de pourvoir au remplacement de Madame Nicole MAECK et Monsieur Philippe BRANKAER par:

- Madame Dominique VAES, domiciliée Rue de Géronsart, 112 à B-5100 Jambes,
- Monsieur Rui Ferreira, Al auilino ribeiro B1e82c22, 4100 Porto, Portugal.

Par conséquent, à dater du 1^{er} janvier 2009, le conseil d'administration de la société se compose de:

- Monsieur Bruno VAES,
- Madame Dominique VAES,
- Monsieur Rui FERREIRA.

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe BRANKAER, domicilié Avenue de Lorraine, 3 à B-6762 Virton en qualité de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2009.

L'ensemble de ces mandats expireront lors de l'Assemblée générale de juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174836/22.

(100201457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Betonvest S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 58.928.

—
BDO Tax & Accounting

A décidé de dénoncer le siège de la société

BETONVEST S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58 928

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010174415/15.

(100201228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Badrin Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010174399/32.

(100201610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.173.

In the year two thousand and ten, on the 12th of October.

Before Maître Camille Mines, civil law notary, residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

L & P Europe S.C.S., a Limited Partnership (Société en Commandite Simple) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 102.787, represented by Mr. Robert W. Adriaansen by virtue of a proxy given on October 11th 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 99.173, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, civil law notary in Luxembourg, on January 22nd 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of April 2nd 2004, number 364, page 17.456 (the "Company"). The articles of association of the Company were last modified pursuant a deed of the same civil law notary, on July 20th 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of August 2nd 2005, number 771, page 36.991.

The Sole Shareholder representing the entire share capital then adopts the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of ending of the financial year to the 31st of December instead of the 30th of November of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 18 and 19 of the articles of association to give them the following content:

“ **Art. 18.** The Company’s financial year begins on January first and ends on December 31st of each year.

Art. 19. Each year, as of the date of closing of the financial year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of the shareholders together with the balance sheet.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves as a transitory measure that the financial year started on 1st December 2010 will end on December 31st 2010.

The fees, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to approximately EUR 1.200,

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

On the day named at the beginning of this document.

The document having being read to the proxy holder, said person signed with us the notary the present original deed, in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Capellen.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu

L & P Europe SCS, une société en commandite simple organisée et existant suivant les lois du Grand Duché de Luxembourg dont le siège social est situé à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.787, représentée par M. Robert W. Adriaansen en vertu d’une procuration sous seing privé établie le 11 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante est l’actionnaire unique («Actionnaire Unique») de Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.173, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du 2 avril 2004, n° 364, page 17.456 («la Société»), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du 2 août 2005, n°771, page 36.991.

L’Actionnaire Unique représentant l’ensemble du capital social a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Actionnaire Unique décide de changer la date de clôture de l’exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année.

Deuxième résolution

L’Actionnaire Unique décide de modifier les articles 18 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** L’exercice social de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, à la date de clôture de l’exercice social, la gérance établira le bilan qui contiendra l’inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous les engagements, ainsi que les dettes des gérants envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte des profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide, à titre de disposition transitoire, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} décembre 2010, se terminera le 31 décembre 2010.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte est estimé approximativement à EUR 1.200,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R.W. ADRIAANSEN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 2010. Relation: CAP/2010/3612. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010174638/93.

(100201440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

CDE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CDE, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 21962, constituée suivant un acte reçu en date du 18 septembre 1984 par-devant Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 13 octobre 1984, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu en date du 5 décembre 2003 par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 17 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.200 (mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Modification de l'article 1 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CDE."

4. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

5. Modification de l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CDE."

Quatrième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Thierry FLEMING, Sonia BOULARD, Jacqueline HONYMUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2010. Relation GRE/2010/3249. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174436/131.

(100201265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Mikadi asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 118, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg F 531.

—
DISSOLUTION

Par la présente nous tenons à vous signaler que nous avons décidé de clôturer les activités de MIKADI asbl et que nous avons versé l'argent restant en notre compte en banque, à savoir la somme de 445 euros, à Médecins sans Frontières.

Luxembourg, le 30.12.2010.

Blaise-Theis Diane / Lucius-Theisen Chantal / Feltgen Mireille.

Référence de publication: 2011001185/11.

(100203920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.423.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.304.

—
EXTRAIT

En date du 10 décembre 2010, M. Andrew Lawrence Stimson a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société.

M. Jean Flavien Bachabi, homme d'affaires, né le 27 janvier 1951 à Tangueta (Bénin), demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011001463/17.

(100203092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Mdor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 132.569.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 9 novembre 2010

L'assemblée a décidé à l'unanimité de remplacer Monsieur Manfred Domin, domicilié à 2A Route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux, de son poste d'administrateur par Mademoiselle Lita Bauere domiciliée à route d'Eselsborn 2A L-9706 Clervaux né le 28/10/1987 à Riga en Lettonie et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 avec effet immédiat.

Lita Bauere

Administrateur

Référence de publication: 2011001467/13.

(100203095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Transfroid Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 144.346.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2010:

- Révocation des administrateurs, Madame Sonia GEORGEL et Monsieur Patrick SZKUTA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001472/11.

(100203077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Holding Business International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.787.

—
Démission en date du 29 décembre 2010

Les Membres du Conseil d'Administration:

Madame Marie Immacolata FLORANGE, Administrateur

Madame Galina ROKOSUIEVA, Administrateur

Monsieur Jérémy STEFFEN, Administrateur

Décident de démissionner de leur fonction d'Administrateur et ceci avec effet immédiat.

Le Commissaire:

La Société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sarl décide de démissionner de sa fonction de Commissaire et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Holding Business International S.A.

Signature

Référence de publication: 2011001506/19.

(100203855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Colt Group S.A, Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 445.797.156,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Monsieur Frans van den Hoven et Monsieur Stuart Jackson ont informé le conseil d'administration de Colt Group S.A. (la "Société") qu'ils souhaitent se retirer de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour la société Colt Group S.A.

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2011001488/15.

(100203897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

In Globo Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 88.033.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes de la société anonyme IN GLOBO CONSULT, à savoir:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L

83, rue de la Libération

L-5969 ITZIG

démissionne avec effet immédiat.

Itzig, le 29 décembre 2010.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011001510/17.

(100203877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Daedalus Engineering Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 83.279.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de DAE-DALUS ENGINEERING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L- 7650 Heffingen, 3, um Haff, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.279, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 16 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée du 2 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 9 mars 2009.

L'assemblée générale a lieu sous la présidence de Monsieur Henri Colbach, ingénieur, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Loetsch,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prommenschenkel, associé gérant, demeurant à L-6225 Kobenbour 14, Ditzebierg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. Conversion des 100 parts sociales existantes de la Société en 10.000 parts sociales sans indication de valeur nominale et attribution aux associés existants dans les proportions de leur participation dans le capital de la société;

2. Refonte intégrale des statuts de la Société;

3. Divers.

Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront également annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décide de procéder à la conversion des 100 (cent) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de cent-trente (130) euros chacune en 10.000 (dix mille) parts sociales sans indication de valeur nominale et de procéder à l'attribution aux associés existants dans les proportions de leur participation dans le capital de la société

Les parts sociales seront dès lors détenues comme suit:

1.- M. Henri Colbach, demeurant à 6, Loetsch, L-7640 Christnach, sept mille cinq cents parts sociales	7.500
2.- M. Marc Prommenschenkel, demeurant à 14, Ditzebierg, L-6225 Kobenbour, mille parts sociales	1.000
3.- M. Arno Boesen, demeurant à Hüttinger Straße 30B, D-54634 Bitburg- Mötsch, trois cents parts sociales	300
4.- Mme Efi Decker, demeurant à 17-19, Albanastrasse, D-54290 Trier, trois cents parts sociales	300
5.- M. Marc Diederich, demeurant à 6, Bruchhausenstrasse, D-54290 Trier, trois cents parts sociales	300
6.- M. Patrick Hausen, demeurant à Graf-Siegfried-Strasse 26, D-54439 Saarburg, trois cents parts sociales	300
7.- M. Dirk Willwersch, demeurant à 116, Saarstrasse, D-54290 Trier, trois cents parts sociales	300
Total: dix mille parts sociales	10.000

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de toutes prestations de consultation, d'assistance, de contrôle, de direction, de coordination et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie.

Elle peut exécuter toutes prestations relatives à la conception d'une oeuvre de construction à caractère technique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire ainsi que relatives à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de celle-ci.

Elle peut exécuter toutes prestations relatives aux études d'une oeuvre dans les domaines technique, scientifique et informatique ainsi que relatives à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de cette oeuvre.

Elle peut prendre des participations dans toutes sociétés et entreprises dont l'objet est identique, similaire, connexe ou complémentaire au sien. Elle peut accorder des prêts et fournir une assistance financière sous toute forme aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe.

Elle peut exercer toutes activités commerciales financières, mobilières ou immobilières qui se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société existe sous la dénomination de "DAEDALUS ENGINEERING S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social et l'administration centrale sont établis à la commune de Heffingen.

L'administration centrale pourra être temporairement déplacée en un autre lieu à l'intérieur du pays, au cas où des événements extraordinaires, dûment constatés par le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, rendent impossible, l'exercice de l'activité sociale à l'endroit même du siège social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille Euros (€ 13.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié selon les conditions prévues par la Loi. Le transfert des parts se fera en respectant les dispositions légales et toutes éventuelles stipulations contractuelles entre parties. En cas d'existence éventuelle d'un pacte d'associés, la Société refusera de reconnaître un transfert de parts si le nouvel associé n'a pas adhéré à ce pacte.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Le décès, la faillite, la mise sous gestion contrôlée ou la déconfiture d'un associé ne mettent pas fin à la Société et n'opèrent point sa dissolution.

Art. 10. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

En toutes occurrences l'assemblée générale ne pourra nommer aux fonctions de gérant, même temporairement, que des personnes jouissant d'une qualification professionnelle officiellement reconnue, dans les conditions légalement applicables au Grand-duché de Luxembourg, comme ingénieur, ingénieur-conseil ou architecte, sur base d'une formation universitaire ou similaire conforme à l'exercice de cette profession.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance qui choisira en son sein un président.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux voix, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance ainsi que tous autres documents officiels seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 14. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 16. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par la Loi.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Colbach, M. Prommenschenkel, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2010 Relation: ECH/2010/1942 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174465/148.

(100202205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

BRU II GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ISK 1.099.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 110.177.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises en date du 13 octobre 2010

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Un mandataire

Référence de publication: 2010175006/14.

(100201564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Intech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.838.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 11 janvier 2011 à 11.30 heures

L'assemblée générale renouvelle pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016 les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur François BOCCI, né à Villerupt (F) le 08.07.1950, demeurant à F – 57070 Metz, 60, Rue des Carrières

Monsieur Alain PUCCAR, né à Boulligny (F), le 04.05.1953, demeurant à F – 57050 Metz, 58, Rue des Frières

Monsieur Michel SANITAS, né à Romilly/Seine (F), le 06.11.1956, demeurant à F – 57890 Porcelette, 80, Rue de St. Avold

Le mandat de Monsieur Jean MOLITOR n'est plus renouvelé.

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Michel COLLEONY, né à Metz (F) le 14.01.1949, demeurant à F – 57070 Metz, 2Bis, Rue Laveran est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016 Le mandat du réviseur d'entreprises agréé étant venu à expiration, est nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011 la société FIDEWA AUDIT S.A., avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324.

Schifflange, le 11 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011012950/24.

(110015411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Ipomee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012952/22.

(110014756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.953.

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of December,

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.953 (the Company).

The Company has been incorporated on November 27, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-264 of February 1st, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 23rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-801 of April 2, 2008.

The meeting is presided by Mrs Catherine CADET-PAMPEL, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital reduction by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 250,000.- (two hundred and fifty thousand Euros) to EUR 225,000. (two hundred and twenty-five thousand Euros), by way of reimbursement to the sole shareholder and by cancellation of reimbursed shares.

2.- Amendment of article 6 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 250,000.- (two hundred and fifty thousand Euros) to EUR 225,000.- (two hundred and twenty-five thousand Euros), by way of reimbursement to the sole shareholder and by cancellation of 1,000 (one thousand) Class J reimbursed shares with a par value of EUR 25.- each;

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, the cancellation of reimbursed shares and the sole shareholder's reimbursement.

It is noted that pursuant to the provision of the article 6.3B of the articles of association of the Company and on the basis of interim accounts as at 15 December 2010, the board of managers of the Company has determined the Available Amount of the Class J shares as being EUR 38,190,344.80. A copy of the resolutions taken by the board of managers of the Company in this respect shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration.

The meeting decides that the "Available amount" as defined in article 20 of the articles of incorporation will be reimbursed to the sole shareholder by compensation with a certain, existing and due claim held by the Company against the sole shareholder, for a global amount of EUR 38,190,344.80.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" Art. 6.

6.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred and twenty five thousand euro (EUR 225,000.-) divided into:

- one thousand (1,000) Class A shares,
- one thousand (1,000) Class B shares,
- one thousand (1,000) Class C shares,
- one thousand (1,000) Class D shares,
- one thousand (1,000) Class E shares,
- one thousand (1,000) Class F shares,
- one thousand (1,000) Class G shares,
- one thousand (1,000) Class H shares,
- and one thousand (1,000) Class I shares,

each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

6.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.2, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the

general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.3.A The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.3.B The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.C Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "GORES BROADBAND (LUXEMBOURG) S. À R.L.", ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.953 (la Société).

La Société a été constituée le 27 novembre 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No -264 du 1^{er} février 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois, suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No -801 du 2 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine CADET-PAMPEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les dix mille (10.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) pour l'amener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) à deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,-EUR), par remboursement à l'associé unique et par annulation des parts sociales remboursées.

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) à deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,-EUR), par remboursement à l'associé unique et par annulation de mille (1.000) parts sociales remboursée de classe J d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, suite à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement à l'associé unique.

Conformément aux dispositions de l'article 6.3B des statuts de la Société et sur base de comptes intermédiaires établis au 15 décembre 2010, le conseil de gérance de la Société a déterminé que le Montant Disponible affecté à la classe de parts sociales J sera de EUR 38.190.344,80.

La copie des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à cet effet restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée décide que le "Montant Disponible", tel que définit par l'article 20 des statuts sera remboursé à l'associé unique par compensation d'une dette certaine, liquide et exigible due par l'associé unique à la Société, d'un montant global de EUR 38.190.344, 80.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6.

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) divisé en:

- mille (1.000) parts sociales de classe A,
- mille (1.000) parts sociales de classe B,
- mille (1.000) parts sociales de classe C,
- mille (1.000) parts sociales de classe D,
- mille (1.000) parts sociales de classe E,
- mille (1.000) parts sociales de classe F,
- mille (1.000) parts sociales de classe G,
- mille (1.000) parts sociales de classe H, et
- mille (1.000) parts sociales de classe I.

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la classe I).

6.3. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales dans l'ordre établi à l'article 6.2, une telle classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

6.3.A. La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales à être rachetée et annulée.

6.3.B. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.3.C. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par part sociale sera due et payable par la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Cadet-Pampel, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58311. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174559/190.

(100201279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

JP Trends S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 54, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.381.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 25 janvier 2011

L'assemblée générale accepte le changement d'adresse de la gérante:

Priscilla NEUHENGEN

25, Rue de la Gaichel

L-8469 Eischen

Hagen, le 25 janvier 2011.

Pour JP TRENDS S.à.r.l.

Référence de publication: 2011012956/14.

(110015108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Longbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.479.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2563 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011012973/14.

(110014795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Loda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 153.820.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 23 Décembre 2010

Il résulte de l'AGE tenue ce 23 Décembre 2010 ce qui suit:

Cession de 76 parts de Mr Dirk PIERS, associé, domicilié 1 Rue du Moulin à L-8826 PERLE en faveur de Mme Karin CAHEN, domiciliée Chemin Vert 11 à L-3878 SCHIFFLANGE.

LODA Sàrl

Référence de publication: 2011012977/12.

(110014994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Luxury Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.274.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 5 janvier 2011

Nomination de M. Thomas Dürr, directeur général, né le 12 septembre 1961 à Bâle (Suisse) professionnellement au 17, boulevard royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Nomination de Mme Visaka Kimari, administrateur de sociétés, née le 22 mars 1961 à Phnom-Penh (Cambodge) professionnellement au 17, boulevard royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Nomination de Fin-Contrôle S.A., en qualité de commissaire aux comptes, avec siège social sis au 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.230. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

LUXURY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011012978/17.

(110014785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

DMF Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.416.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 23 décembre 2010 à 15.00 heures

Décision

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de la société de Monsieur Pierre SCHILL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010174481/16.

(100201328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

DPR-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.255.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 29 décembre 2010

Première et unique résolution:

L'assemblée décide de changer le siège social de L-1128 Luxembourg 28-30, Val St. André vers L-2310 Luxembourg 6, avenue Pasteur.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Un mandataire.

Référence de publication: 2010174484/12.

(100202203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Farialima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 57.210,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.022.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 27 décembre 2010, ont pris note de la démission de Monsieur Henri GRISIUS de ses fonctions de gérant de la Société et ont nommé en remplacement, avec effet au 22 décembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour FARIALIMA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010174518/17.

(100201378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.
